

dans sa famille une culture intellectuelle peu ordinaire. Elle était « *grandement savante, dira Gaufreteau, parlant bon latin et bon grec* ». Ame d'élite, elle s'éleva à un tel degré de perfection que de son vivant la ville de Bordeaux tout entière exaltait les vertus de la Sainte. Jeanne de Lestonnac est la fondatrice des Filles de Notre-Dame, ordre voué depuis trois siècles à l'éducation des jeunes filles de famille et à l'instruction gratuite des pauvres. En 1900, le pape Léon XIII lui décerna les honneurs de la béatification, et de nos jours les vœux les plus ardents sont faits en vue d'une canonisation prochaine.

Pour donner une idée exacte de l'intérêt de ce charmant volume, nous terminons par cette phrase de la lettre adressée à l'auteur par Son Eminence le cardinal Lecot : « *Cette vie simple, courte, pieuse, d'une lecture attachante, restera la Vie préférée des amies de la Sainte.* »

— *The Official Catholic Directory, 1907.* (The M. H. Wiltzius Co., publishers, 7 Barclay St., New York City.)

Cet Annuaire contient des renseignements sur les diocèses des Etats-Unis, du Canada, de Terre-Neuve, d'Angleterre, etc.

— *Comment enseigner le catéchisme à l'école primaire.* Belle brochure de 25 pages in-8°; se vend 10 sous franco; 90 sous la dz.; \$6.50 le cent.

Cette brochure contient la conférence qui fut donnée, sur le sujet indiqué, au Congrès pédagogique tenu aux Trois-Rivières en août 1906, par M. le Chanoine H. Baril, V. G., et chapelain des Ursulines, Trois-Rivières.

— *Louis Liénard de Beaujeu, premier docteur en théologie de la Nouvelle France,* par l'abbé L. Lindsay. Québec, 1907.

Ce savant mémoire, qui comprend 30 pages in-8°, donne les détails les plus intéressants sur l'organisation de l'Université de Paris vers le XVII^e siècle.

— *Aux jeunes gens de la campagne. Discours à prononcer, écrit par l'un d'entre eux.* Montréal, 1907. Brochure de 16 pages. En vente à la maison Sainte-Elisabeth, 29, rue Seymour, Montréal. \$0.20 la dz.

Toute la presse a déjà fait l'éloge de cet écrit du R. P. Hugolin, où sont présentés, avec une belle originalité, les motifs qui doivent engager un conseil municipal à refuser l'octroi même d'une seule licence pour la vente des boissons alcooliques.